

VILLE DE SAINT-PIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MERCREDI 7 JUIN 2017 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné ayant pour effet d'autoriser, dans la zone industrielle numéro 406, l'usage d'entreposage de produits reliés au secteur agro-alimentaire ainsi que les usages reliés aux métiers de la construction à l'exclusion des activités reliées à l'aménagement paysager, au terrassement, à l'excavation et au déneigement, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2017, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-59 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage d'entreposage de produits du secteur agro-alimentaire ainsi que certains usages des métiers de la construction dans la zone 406* ».

2. Assemblée publique de consultation

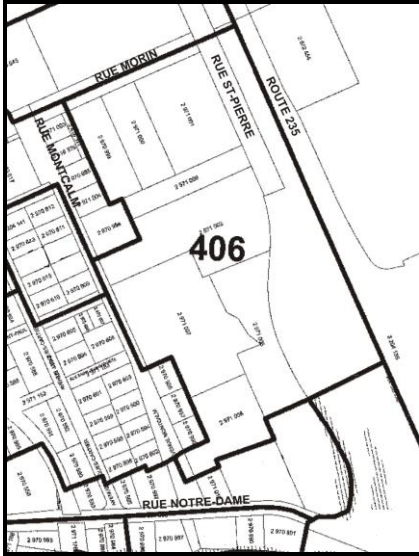
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi, 7 juin 2017, à 19 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue St-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du projet de règlement

Comme son titre l'indique, le premier projet de règlement numéro 77-59 a pour objet de modifier les usages permis dans la zone industrielle 406 en y autorisant l'usage d'entreposage de produits reliés au secteur agro-alimentaire ainsi que les usages reliés aux métiers de la construction à l'exclusion des activités reliées à l'aménagement paysager, au terrassement, à l'excavation et au déneigement. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Zone concernée

La délimitation de la zone 406 est illustrée sur le croquis ci-joint.



5. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Avis publics et règlements adoptés*.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 17^e jour du mois de mai 2017

Le directeur général et greffier de la Ville

Claude Gratton